

Maîtrise de l'énergie - Chaufferie de Planoise - Remplacement des transformateurs au pyralène et des cellules moyenne tension

M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur : La réglementation relative à la mise sur le marché, à l'utilisation et à l'élimination des polychlorobiphényles et polychloroterphényles (décret n° 2001-63 du 18 janvier 2001), définit un calendrier pour le remplacement des transformateurs au pyralène. La date limite de remplacement des transformateurs de la chaufferie est fixée au 31 décembre 2006.

Afin de perturber le moins possible le service public de distribution de chaleur, les travaux doivent être réalisés au cours de l'été 2006. C'est pourquoi la collectivité envisage d'ores et déjà de procéder aux consultations nécessaires à l'exécution de ces travaux.

Le coût de cette opération, maîtrise d'oeuvre et contrôle technique compris, est estimé à 170 000 € TTC. Cette opération sera financée par le budget annexe du chauffage urbain, compte 2315 / 5057 sur les deux exercices 2005-2006.

Dans sa séance du 18 octobre 2005, la Commission Patrimoine Environnement a donné un avis favorable unanime à ce projet.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet de remplacement des transformateurs et des cellules moyenne tension,
- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le (ou les) marché(s) à intervenir après mise en concurrence, ainsi que le (ou les) avenant(s) permettant l'exécution complète des prestations, ceci dans la limite des crédits inscrits au(x) budget(s), étant précisé que pour les avenants entraînant une augmentation du marché supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 8 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 7 novembre 2005.